

## Compte rendu de séance

### Séance du 23 Septembre 2020

L' an 2020 et le 23 Septembre à 19 heures 15 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Maison des Services et des Associations sous la présidence de

**Présents** : Mmes : BOURNIGAL Virginie, CADIOU Élodie, CALON Myriam, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, LE FOLL Méline, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DANIEL Christophe, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, LE MOIGNE Nicolas, PLASSART Adrien

**Excusé(es)** : BORONKAI Katalin donne procuration à CALON Myriam.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 16/09/2020

**Date d'affichage** : 16/09/2020

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE  
le : 24/09/2020

et publication ou notification  
du : 25/09/2020

**A été nommé(e) secrétaire** : CALON Myriam

**Objet(s) des délibérations**

#### SOMMAIRE

- Suppression de la régie de recettes cantine municipale. - 028-2020
- Désignation des représentants de la commune au conseil d'école. - 029-2020
- Emploi contractuel : régime indemnitaire. - 030-2020
- Projet de rénovation des vestiaires : demande de subvention dans le cadre de la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). - 031-2020
- Procédure de péril imminent : demande d'autorisation de saisir un expert auprès du tribunal administratif. Bâtiment cadastré AB n°60 - 032-2020
- Programme voirie 2020. - 033-2020
- Délégations au Maire d'une partie des attributions du Conseil Municipal dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. - 034-2020
- Vote des subventions octroyées aux associations en 2020 par la commune. - 035-2020

- Acquisition du logiciel GESCIME : gestion informatique du cimetière communal. - 036-2020
- Installation classée : Société TIGREAT de PLOUGOURVEST demande d'extension d'un élevage bovin à l'engrais. - 037-2020
- Création d'une commission pour la publication du journal municipal. - 038-2020
- Droit à la formation des élus locaux. - 039-2020
- Décision modificative n°1 : budget principal - 040-2020
- **Suppression de la régie de recettes cantine municipale. : réf : 028-2020**

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R-1617-1 à 18 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu la délibération du **22 novembre 1994** portant création d'une régie de recettes cantine municipale ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants : cantine municipale / vente des tickets de cantine ;

SUPPRIME l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé était de 10.000F soit 1 524.49€ ;

APPROUVE que la suppression de cette régie prenne effet dès **le 23 septembre 2020**.

CHARGE le secrétaire général et le comptable du Trésor auprès de la commune, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Désignation des représentants de la commune au conseil d'école, réf : 029-2020**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2143-2,

- Vu le Code de l'Education, et notamment son article D 411-1 et suivants.

Monsieur le maire rappelle que, dans chaque école maternelle et élémentaire, est instauré un Conseil d'école.

Ce conseil comprend :

- **le ou la Directrice d'école,**
- **le Maire ou son représentant,**
- **un Conseiller Municipal désigné par le conseil municipal,**

- les Maîtres d'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil,
- un des Maîtres du réseau d'aides spécialisées,
- les représentants des parents d'élèves,
- le délégué départemental de l'Education Nationale.

Le Conseil d'Ecole sur proposition de la Directrice d'école a plusieurs missions. Notamment, il vote le règlement intérieur, donne des avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école. Aussi, Monsieur le maire propose, de désigner un membre du Conseil Municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'Ecole.

Il propose la candidature de : Madame Élodie CADIOU, seule candidate volontaire.

**Madame Élodie CADIOU est désignée représentante au sein des Conseils d'Ecole par 15 voix pour sur 15.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Emploi contractuel : régime Indemnitaire. réf : 030-2020**

Considérant le recrutement d'agent contractuel, lequel disposait depuis la séance de conseil du 17 octobre 2017, d'un régime indemnitaire peu avantageux au vu de la polyvalence exigée dans les postes occupés.

Aussi, il est proposé à la nouvelle municipalité de modifier la prime de la manière suivante :

- augmenter le régime de base à 300€ pour un temps complet, sans justification d'ancienneté ou de service effectif dans le poste.

Cette prime récompensera l'agent par rapport à sa ponctualité, à sa polyvalence, à son investissement et ses prises d'initiatives, à son comportement au travail, avec ses collègues, les administrés, le ou les supérieurs hiérarchiques et les élus.

Cette prime sera attribuée par Monsieur le Maire, sous la forme d'un arrêté nominatif, d'un régime indemnitaire.

Il est entendu qu'afin de lutter contre l'absentéisme court mais répété et la durée des arrêts pour maladie ordinaire,

- la prime subira pour un seul et même arrêt (initial et prolongation), l'abattement suivant :

- plein traitement du 1er au 22ème jour d'arrêt,
- 1/2 traitement du 23ème au 36ème jour d'arrêt,
- suppression de la prime à compter du 37ème jour d'arrêt.

Suppression totale de la prime au bout du 4ème arrêt (initial) constaté dans l'année civile. La prime sera maintenue les jours d'hospitalisation et en cas de congés maternité.

Après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, le conseil municipal décide d'accepter les modifications apportées au régime indemnitaire spécifique aux emplois contractuels à compter de ce jour et d'appliquer selon les conditions décrites ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Projet de rénovation des vestiaires : demande de subvention dans le cadre de la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). réf : 031-2020**

Le Maire informe les membres du Conseil du projet de rénovation des vestiaires situés à proximité du stade communal.

Aussi, il sollicite le Conseil afin d'obtenir l'autorisation de demander une subvention auprès de la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) qu'il souhaite aussi élevée que possible.

Le montant estimatif des travaux prévus s'élève à 12 986.00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- donne l'autorisation au Maire de demander ladite subvention, aussi élevée que possible dans le cadre de la rénovation des vestiaires ;
- précise que projet sera inscrit au budget primitif 2020 ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Procédure de péril imminent : demande d'autorisation de saisir un expert auprès du tribunal administratif.**  
**Bâtiment cadastré AB n°60 réf : 032-2020**

La lutte contre l'habitat indigne et insalubre ainsi que les immeubles dangereux constitue l'un des objectifs prioritaires de la politique de l'habitat de la commune de Plouyé.

En décembre 2018, suite à l'effondrement d'un mur de propriété sur la voie publique le 28 mars 2018, le bâtiment à usage d'habitation situé au 9, place de l'église en Plouyé et cadastré AB n°60 avait fait l'objet d'un rapport préliminaire d'expertise suite à l'ordonnance du 3 décembre 2018 du tribunal administratif de Rennes.

Ce rapport avait classé ledit bâtiment en procédure de péril imminent compte tenu de la dangerosité des lieux et avait laissé un délai d'un mois aux propriétaires pour sécuriser les lieux, soit jusqu'à début janvier 2019. Un accord de principe avait été trouvé avec les propriétaires et l'ancienne municipalité pour sécuriser les lieux mais depuis janvier 2019, la situation n'a vraiment pas évolué. Les travaux de sécurisation ne sont toujours pas réalisés et l'arrêté municipal pris le 28 mars 2018 pris par l'ancienne municipalité pour interdire toute circulation dans la ruelle de l'église, y compris pour piétons et cycles est, de ce fait, toujours en vigueur.

Pour Monsieur le maire, cette situation n'a que trop duré. Aussi, il souhaite obtenir l'autorisation des membres du conseil, pour solliciter une nouvelle fois l'avis d'un expert auprès du tribunal administratif de Rennes aux fins de constater les désordres affectant le bâtiment et ainsi lui permettre de prendre les mesures nécessaires dans cette affaire dans le cadre de l'article L511-3 du code de la construction et de l'habitation.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré,

- *décident à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à saisir le Président du Tribunal Administratif de Rennes afin de nommer un nouvel expert ;*
- *autorise le maire à recouvrer auprès des propriétaires tous les frais générés par la procédure de mise en péril : honoraires d'expertise, coût des travaux de sécurisation par défaut des propriétaires, etc...*

La commune pourra récupérer le montant de ces frais par l'émission d'un titre de recette.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Programme voirie 2020. réf : 033-2020**

Suite à la réunion de la commission voirie du 2 septembre dernier, Monsieur Jean-Jacques DUBOS, second adjoint au maire et délégué aux travaux, présente aux membres du conseil le programme de voirie défini conjointement avec les services techniques de Monts d'Arrée Communauté.

S'appuyant sur le devis estimatif réalisé par la Communauté de Communes, il explique que pour 2020, trois villages seront concernés par ces travaux d'enrobé. Ainsi :

- *Le Vern Vihan pour un montant estimé à 9 900,00€ TTC ;*
- *Kervelen pour un montant estimé de 25 200,00€ TTC ;*
- *Kermenguy pour un montant estimé de 9 800,00€ TTC.*

Soit une enveloppe totale estimée à 44 900,00€.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter le programme présenté ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour l'exécution de ce programme.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Délégations au Maire d'une partie des attributions du Conseil Municipal dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. réf : 034-2020**

Le Conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances du Conseil municipal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de donner au Maire pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, jusqu'à un montant de 90 000 € H.T. pour la préparation des demandes et jusqu'à 40 000 € H.T. pour la passation ;
- Passer les contrats d'assurance, et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 4600 € (maximum autorisé) ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€ pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000€ pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 2000 € par sinistre ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000 € H.T.,
- Procéder, pour les projets dont l'investissement ne dépasse pas 40 000 € H.T., au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- D'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

**Autorise** Madame LABEYRIE Annick 1<sup>ère</sup> Adjointe, à exercer les délégations confiées au Maire durant l'absence ou l'empêchement de ce dernier,

**Prend** acte que Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à chaque réunion obligatoire du Conseil municipal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Vote des subventions octroyées aux associations en 2020 par la commune. réf : 035-2020**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des demandes de subventions faites par les associations. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'octroyer pour l'année 2020 les subventions ci-dessous inscrites :

- Amicale Laïque de Plouyé : 800€
- TTAL Plouyé - Huelgoat : 400€
- Plouyé Magic United : 400€
- Club du 3ème âge de Plouyé : 300€
- Bibliothèque "Loisir de Lire" : 300€ (sous réserve de dépôt de demande)
- Comité des Fêtes de Plouyé : 200€
- Saint Maudez : 80€

- Les Amis de Saint Mathurin : 80€
- La balade de Titouan : 500€
- ADMR de Scrignac - Huelgoat : 300€ (sous réserve de dépôt du bilan financier)
- Entraide et solidarité EHPAD Mont Leroux de Huelgoat : 50€
- Restaurant du Coeur de Carhaix : 100€ (sous réserve de demande)
- Secours Catholique de Quimper : 100€
- Sur les traces de François Joncour : 50€
- Entente Mont d'Arree Carhaix : 80€ (sous réserve de dépôt du bilan financier)
- Carhaix Poher Gymnastique : 30€
- Association des parents d'élèves de Kerampuil (Carhaix) IME : 20€

*NB: Il est entendu que les membres du Conseil Municipal appartenant aux diverses associations citées ci-dessus, n'ont pas pris part au vote de la subvention attribuée à leur propre association.*

*De plus, les subventions ne seront données que sous réserve d'un dépôt en mairie du dossier complet comportant bilan financier et RIB.*

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Acquisition du logiciel GESCIME : gestion informatique du cimetière communal. réf : 036-2020**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la proposition faite par la société GESCIME de Brest dans le cadre du projet d'informatisation du cimetière communal.

Il explique que la gestion du cimetière serait grandement facilitée si la Mairie s'équipait d'un logiciel spécifique.

Plusieurs propositions ont été étudiées mais la plus performante est celle du Prestataire GESCIME de BREST. Cet investissement permettrait une meilleure gestion et lisibilité du cimetière.

Le devis comprend :

- **Prestations individuelles** : paramétrage ; reprise des données ; cartographie ; installation ; portail citoyen ; hotline avec conseils de juristes.
- **Prestations groupées** : Licence GESCIME et formation à distance de 3 heures.
- **Les options choisies** : option 2 : relevé et saisie des épitaphes

**Pour un coût total de 8 315.00€ HT**

- **Contrat de service individuel** : maintenance annuelle offerte la première année et 289.00€ H.T. à partir de 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- De retenir la proposition de GESCIME telle que décrite ci-dessus et de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes nécessaires à cette opération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Installation classée : Société TIGREAT de PLOUGOURVEST demande d'extension d'un élevage bovin à l'engrais. réf : 037-2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'extension d'un élevage bovin à l'engrais au lieu-dit Kersaliou à PLOUGOURVEST.

Cette demande est présentée par la société TIGREAT.

Plus précisément, cette société souhaite :

- étendre son élevage bovin en passant de 198 à 650 animaux en présence simultanée ;
- mettre à jour son plan d'épandage ;

Le territoire de la commune étant atteint par le rayon d'affichage prévu par la réglementation des installations

classées, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sachant que l'enquête publique se tient du 21 septembre au 16 octobre 2020 inclus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide avec 10 voix pour et 5 abstentions de donner un avis favorable à la demande faite par la Société TIGREAT de PLOUGOURVEST, sous réserve de respecter les dispositions réglementaires demandées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 5)

- **Création d'une commission pour la publication du journal municipal. réf : 038-2020**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

Monsieur le Maire propose de créer une commission pour la publication du bulletin municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de créer une commission pour la publication du bulletin municipal qui sera composée de 6 membres élus et d'un président, le Maire étant président de droit.

- désigne les membres suivants : Nicolas LE MOIGNE, Jean-Jacques DUBOS, Virginie BOURNIGAL, Myriam CALON et Christophe DANIEL.

Il est précisé que cette commission pourra également être ouverte aux représentants des associations et aux habitants qui le souhaiteront pour avis consultatif.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Droit à la formation des élus locaux. réf : 039-2020**

Monsieur le Maire explique que pour garantir le bon exercice des fonctions d' élu local, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu.

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Sont pris en charge les frais d'enseignement (si organisme agréé par le ministère de l'intérieur), de déplacement et éventuellement de perte de revenus, dans les conditions prévues par la réglementation.

Par ailleurs, un tableau des actions suivies financées par la collectivité est annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée :

- Que chaque élu puisse bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation dans le cadre de son droit individuel, à la condition que l'organisme soit agréé par le ministère de l'intérieur.

- De privilégier les thèmes suivants notamment en début de mandat :

✓ Les fondamentaux de l'action publique locale

✓ Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions

✓ Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits ...)

❖ Le montant des dépenses sera plafonné à 3 000 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la proposition du Maire,
- DIT que le montant des dépenses liées à la formation des élus locaux sera plafonné à 3000 €/an.
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

- **Décision modificative n°1 : budget principal réf : 040-2020**

Il convient de modifier le budget principal afin de tenir compte des mouvements de personnel, d'inscrire les crédits nécessaires à la formation des élus et pour avoir eu recours à du personnel extérieur comme le CGD 29 ou l'intérim.

Il est ainsi proposé de baisser les crédits aux comptes 60612 ; 6156 et 6247 pour un total de 8 000,00€ et de les augmenter aux comptes 6218 et 6535 pour un montant de 8 000,00€.

**Fonctionnement dépenses :**

**Comptes :**

60612	Energie / électricité	-3 000,00€
6156	Maintenance	- 2 000,00€
6247	Transports collectifs	- 3 000,00€
6218	Autres personnels extérieur	+ 5 000,00€
6535	Formations élus	+ 3 000,00€

**TOTAL** - **0,00€**

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la décision modificative telle que décrite ci-dessus et de permettre à Monsieur le Maire, d'affecter les crédits nécessaires au budget primitif 2020 afin de pouvoir l'appliquer.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

A la majorité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

Monsieur Le Maire : Je voulais faire un point ce soir avec vous sur la rentrée scolaire. Avec le COVID, qui oblige à suivre un certain protocole, c'est très particulier cette année. Les deux agents contractuels que nous venons d'embaucher, semblent bien appréciés par les parents d'après les premiers retours que nous avons. Vous avez peut-être pu voir la petite nouveauté de la rentrée, à savoir, les menus de cantine qui sont mis en ligne sur Facebook chaque semaine. C'était une demande des parents. Il y a aussi un changement d'ordinateur en cours pour la classe de la directrice, je vais laisser Jean-Jacques en parler.

Monsieur DUBOS : Oui, dans la classe de Madame LE MAT, il y a deux ordinateurs d'un âge canonique, et l'un d'entre eux a littéralement cramé. J'ai reçu le devis que j'avais demandé à la société Link Multimédia de Carhaix pour remplacer l'ordinateur en question et déjà je peux vous annoncer que le coût du nouveau matériel se monte à 800€ TTC. Pour le prix il y a Windows 10, un pack office dedans et ils transfèrent les données de l'ancien dans le nouveau. Hier soir, je suis allé à l'école pour prendre le disque dur du vieux PC afin de permettre le transfert des données. Je l'ai apporté ce matin chez Link et là j'attends qu'ils me contactent pour que j'aie l'installer à l'école.

Monsieur LE MOIGNE : Il n'est pas prévu une formation « clique/droit clique/gauche » non ?

Monsieur DUBOS : « C'est compliqué »

*(Rires dans l'assemblée)*

Monsieur DUBOS : Bon bref, et t'en que nous parlons de l'école, je voudrais aussi signaler que la sécurisation de l'école n'est pas bonne, parce-que l'on m'a parlé du portail coulissant de l'entrée sur lequel il n'y a pas de serrure, enfin il y en a une mais elle est foutue. On est quand même en plan vigipirate, donc ce portail coulissant, il va falloir l'aménager pour qu'il réponde aux normes de sécurité. Qu'il y ait des clés parce-que c'est obligatoire.

Monsieur LE MOIGNE : Pareil pour le portillon aussi ?

Monsieur DANIEL : « Non c'est-à-dire que quand le portillon est fermé et que tu veux rentrer et bien tu pousses le portail ».

Monsieur LE MOIGNE : « Ce n'est pas ma question, est-ce pareil pour le portillon ? »

Monsieur DUBOS : « Le portillon se ferme à clé ».

Monsieur LE MOIGNE : « Oui j'avais vu aussi que le portail coinçait un peu mais en tirant dessus ça allait. »

Monsieur Le Maire : « Tout à l'heure les enfants n'arrivaient pas à l'ouvrir. »

Monsieur LE MOIGNE : « Faut qu'ils se mettent à 5, 6 pour y parvenir. »

Monsieur Le Maire : « Oui et sinon nos deux nouvelles embauchées ont du ménage à faire, de la désinfection surtout avec le COVID, et du coup je voulais aussi faire une petite parenthèse sur les réservations des salles avec la crise sanitaire et les protocoles qui changent tous les jours, on ne sait plus trop sur quel pied danser. « Dictée Plaisir » souhaite réserver la salle samedi mais ce matin, on a reçu un communiqué de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) qui veut limiter à 10 personnes les rassemblements, donc je ne sais pas si bientôt on ne devra pas faire les conseils à 10 ».

Monsieur LE MOIGNE : « En visio »

Monsieur Le Maire : « Oui en visio pourquoi pas. Sinon, il faudrait également penser à réunir la commission numérotation des villages. Il faut que l'on se cale une date OK. Quelle date vous conviendrait ? Un samedi ? Un dimanche ? En semaine ? Qu'est-ce qui vous irait ? Un soir un matin ?

Monsieur DUBOS : « Il faut compter une bonne journée de travail au minimum ».

Madame REDON : « Il faudra se rendre dans les villages c'est bien ça ? »

Monsieur DUBOS : « Une grande partie se fera en salle avec vidéoprojecteur ».

Monsieur Le Maire : « Oui maintenant tout se fait en numérique donc en salle on fera une grande partie du boulot. Alors vous avez une date ? D'ailleurs qui fait partie de la commission ? »

Monsieur PLASSART : « Jean-Jacques, Greg, Annick, Christophe, Katalin, Stéphanie, Virginie et Christiane »

Monsieur DUBOS : « Est-ce que le lundi 19 octobre conviendrait ? De toute façon il manquera toujours quelqu'un »

Madame LABEYRIE : « Je préférerais le mardi »

Monsieur Le Maire : « Mardi 20 ? »

Monsieur DUBOS : « Parfait, mardi 20, 9h à la salle ? Les retraités se lèvent tôt. On fera un rappel ne vous inquiétez pas. Juste une dernière question : qui apportera les croissants ? »

Madame LABEYRIE et Monsieur Le Maire : « Toi puisque tu es le plus près de Huelgoat ! »

*(Rires de l'assemblée)*

Monsieur Le Maire : « Bien. Autre point à voir, l'école numérique. On a déjà demandé la subvention. Donc lors de la précédente séance, nous étions au stade où nous allions demander la subvention et là Christophe, pourrais-tu nous dire où nous en sommes ? Je ne sais pas si tu as reçu de nouveaux devis depuis ? »

Monsieur DANIEL : « Non, justement on en a parlé l'autre jour, je suis passé voir à la mairie s'il y avait du nouveau »

Madame PENNANEAC'H : « Le dossier est enregistré, mais pour le moment, pas de nouvelles »

Monsieur DANIEL : « Oui il est enregistré et il doit passer dans un premier temps devant l'éducation nationale et ensuite en commission mais pour le moment nous n'avons pas de retour. »

Monsieur Le Maire : « Oui mais on n'a pas de nouveau devis quoi... »

Monsieur DANIEL : « Non mais le dossier est déposé même si on a eu du mal à le faire prendre en compte »

Monsieur le Maire : « Ils attendaient aussi le nom des deux personnes représentants la commune au conseil d'école »

Monsieur DANIEL : « Ah oui il y a ça aussi »

Monsieur Le Maire : « Et oui et donc il faudrait que tu demandes d'autres devis adaptés car on ne peut pas faire avec un seul, celui de Link n'était pas vraiment adapté pour les écoles. »

Monsieur DANIEL : « On peut faire ça »

Monsieur Le Maire : « Bon passons à un autre point la sécurisation des e-mails notamment pour les convocations aux séances du conseil municipal. Je vais laisser Gaëlle vous en parler rapidement. »

Madame PENNANEAC'H : « Oui merci, alors comme vous avez pu le constater depuis votre prise de fonction en juillet dernier, vous recevez, toutes et tous, vos convocations aux séances du conseil par voie dématérialisée, c'est-à-dire par mail. Hormis la toute première séance où les convocations vous avaient été adressées par mail et également par courrier. C'est une nouveauté de ce mandat. Mais je précise que cette démarche n'est pas de notre fait mais une obligation légale et nous devons donc nous y conformer. Or, le problème actuel c'est que ces envois ne sont pas sécurisés aujourd'hui. La convocation en elle-même n'a peut-être pas besoin de l'être, l'ordre du jour étant publique, mais par contre, les pièces jointes annexées à votre convocation doivent l'être.

Aussi, j'ai contacté une société spécialisée dans ce type démarche, la Société « Net E Nov' » de Landévennec qui peut nous proposer une solution à la carte. On m'a expliqué par exemple, que l'ordre du jour vous serai adressé comme aujourd'hui mais par contre, pour pouvoir récupérer les pièces jointes, un code personnel vous serait adressé. Elle m'a également précisé qu'il faudrait que nous déposions le nom de domaine Plouyé.fr et .com car pour le moment ils sont encore libres de droits. Le coût annuel pour chaque nom s'élèverait à 10€. Donc voilà, concernant le paramétrage et la formation, pour les mails sécurisés, il faudra compter un peu plus de 200€ T.T.C. et pour l'abonnement ensuite tout dépendra de la capacité de stockage que nous prendrons, c'est adaptable suivant nos besoins et il faut compter dans les 216€ T.T.C. annuels pour 10 Go (ramené au mois cela ferait pour avoir un ordre d'idée : 15€) de capacité de stockage et le double pour 50 Go mais je ne crois pas que nous aurons besoin d'autant... Voilà si vous avez des questions ? Comme je vous l'ai dit nous sommes tenus de sécuriser nos données et l'avantage de l'entreprise en question c'est qu'elle se propose de nous aider de nous former de nous guider par le biais par exemple de fiches techniques notamment très facile d'accès donc voilà, ce que je peux vous dire aujourd'hui. C'est sûr, ce sera un vrai changement pour nous tous.

Monsieur Le Maire : « OK, des questions ? Non... Alors passons au point suivant avec le C.C.A.S. car je crois qu'Annick avait quelque-chose à vous annoncer, un projet pour Noël je crois ? »

Madame LABEYRIE : « Oui merci Grégory. Certains sont au courant déjà mais je sais que tout le monde ici ne connaît pas encore le fonctionnement du C.C.A.S. de Plouyé. Tous les ans, la commune offrait un repas aux anciens de 70 ans et plus et cette année, avec la crise sanitaire, ce repas n'est pas possible. Alors j'organise ce vendredi, une réunion avec les membres de la commission C.C.A.S. et je voulais proposer de faire un petit geste à nos anciens en leur faisant un petit colis de Noël, histoire de compenser un peu, ce repas qui n'aura pas lieu. Je ne sais pas encore comment faire. Fait-on les colis nous-mêmes ou bien est-ce qu'on les fait préparer... Tout reste à voir. Après, il faudra également penser à les distribuer. J'avais pensé à un montant grosso-modo de 20€ par personne sachant que cette somme resterait inférieure au montant habituel réservé au traditionnel repas. Alors je ne sais pas ce que vous en pensez, je vais également en parler vendredi mais je pense que ça serait bien de faire un petit quelque-chose. Sachant que j'ai déjà fait un petit calcul en recensant le nombre de personnes, j'en ai à peu près, grosso-modo 121 personnes de 70 ans et plus. Je trouve normal de leur faire un petit geste. Je pense que cela leur fera plaisir et au moins, nous irons les voir en dehors de la campagne électorale ce qui, je l'espère, sera apprécié car cela montrera, que nous sommes capables de prendre du temps pour eux.

Monsieur DUBOS : « Oui et puis ce que tu oublies de dire c'est que toi aussi tu vas pouvoir en bénéficier cette année »

Madame LABEYRIE : « Oui (rires) depuis peu en effet »

*(Rires de l'assemblée)*

Madame LABEYRIE : « Et jusque-là on faisait également un colis de Noël pour les 90 ans et plus et aux personnes qui se trouvaient en maison de retraite et donc, tout cet argent-là va permettre de faire ce petit cadeau de 20€. Bon 20€ ce n'est sans doute pas énorme m'enfin c'est un petit plus. Bon, c'est un budget car j'ai beaucoup plus de personnes, vu que pour le repas, beaucoup ne venait pas dans les personnes invitées, mais là, il y aura dans les 120, j'ai compté aussi ceux qui se trouvent en maison de retraite, enfin tout le monde est pris en compte. Parce-que l'an dernier par exemple, le repas est revenu à 2 500€, plus les chocolats dans les 300€ à rajouter et les cadeaux de Noël pour les 90 ans et plus à près de 900€ encore. Après comme je l'ai dit, je ne sais pas encore comment faire, ni où acheter ? »

Monsieur DUBOS : « 120 ça fait du boulot »

Madame LABEYRIE : « Oui absolument »

Madame CALON : « L'ESAT de Carhaix pourrait peut-être le faire ?

Madame LABEYRIE : « Ah bon, ils feraient ça tu crois ? Il faudrait leur dire quoi mettre dans les colis et ils seraient d'accord ? »

Madame CALON : « Oui oui, je vais me renseigner. Après, à voir, mais ce qui serait intéressant aussi, c'est d'y mettre des produits du coin. Mais déjà, je vais me renseigner donc sur un budget de 20€ par colis pour 120 personnes, savoir ce qu'ils peuvent nous proposer c'est bien ça ? »

Madame LABEYRIE : « Oui et il faudrait qu'ils soient emballés et tout »

Madame CALON : « Oui ah ben oui oui, ils préparent tout bien sûr et tu vas les récupérer »

Madame LABEYRIE : « On peut voir je veux bien, parce-que, autrement moi j'étais sur la confiture de Huelgoat parce-que c'est à côté de chez nous mais là ça fait travailler aussi les handicapés, c'est bien aussi »

Monsieur LE MOIGNE : « On m'avait fait la remarque l'autre fois, c'est sûr la confiture c'est à côté mais pour 20€ t'as pas grand-chose là-bas »

Madame LABEYRIE : « Je sais. Ben Myriam tu vois et tu me dis »

Madame CALON : « Oui, par contre je ne serai pas là vendredi après-midi »

Madame LABEYRIE : « Ce n'est pas grave »

Madame CALON : « Mais je te dirai. Je vois ça demain et je t'envoie un sms demain comme ça tu auras tous les éléments pour ta réunion de vendredi »

Madame LABEYRIE : « Oui parfait merci. Parce-que c'est vrai que la fin de l'année va venir vite »

Monsieur Le Maire : « Bien, merci Annick. À présent, petit retour sur les commissions thématiques de la ComCom. Vous aviez reçu par mail, je ne sais pas si vous vous souvenez de ce petit tableau là ? Donc si vous voulez mettre vos noms il n'est pas encore trop tard. Donc pour rappel il y a la commission du tourisme par exemple où Stéphanie s'était proposée. Il y reste une place. Il y a la commission « Déchets ménagers et voirie » où se trouve Jean-Jacques et « Services à la population » avec Annick, « Développement économique » c'est avec Nicolas et Fabien ; pour « L'eau potable & assainissement » on retrouve Virginie et « Bâtiments administratifs et techniques » c'est Arnaud. Donc je l'ai dit, il reste des places. Qui est intéressé ? »

Monsieur COZIEN : « On a droit à 2 personnes par commission »

Monsieur Le Maire : « Oui lorsque l'on en avait parlé la dernière fois, il était seulement question d'un conseiller par commission mais maintenant c'est passé à 2 »

Monsieur LE MOIGNE : « Tu peux me mettre au tourisme »

Monsieur Le Maire : « OK, donc Nico tourisme »

Monsieur DANIEL : « Mettez-moi à l'eau & l'assainissement et aux déchets avec Jean-Jacques »

Monsieur Le Maire : « Donc il nous reste une place à la commission : « bâtiments administratifs » et « Services à la population ». Pas de candidats ?

Madame REDON : « Combien de réunions y – a – t-il par an ?

Monsieur Le Maire : « 2 à 3 pas plus »

Madame REDON : « Oui mais c'est en journée non ? »

Monsieur Le Maire : « On ne sait pas...., certaines peuvent être en soirée mais je n'en sais rien en fait. Mais ils veulent des noms, donc s'il y a des candidats pour représenter la commune, il ne faut pas hésiter »

Monsieur LE MOIGNE : « On a jusqu'à mi-octobre c'est bien ça pour donner notre réponse ? »

Monsieur Le Maire : « Mi-septembre (rires) c'est bon, on est dans les clous (rires). Bon, on vous retournera le tableau par mail pour faire un dernier point avant de le transmettre à la ComCom. Autre point que je souhaitais voir avec vous ce soir, c'est l'organisation des services techniques. Jean-Pierre sera en arrêt de travail dès le 29 septembre. »

Monsieur PLASSART : « Il arrêterait aujourd'hui en fait »

Madame PENNANEAC'H : « Oui, il est en congé depuis aujourd'hui et à partir du 29, il sera officiellement en arrêt. »

Monsieur Le Maire : « Oui c'est vrai. Et cet arrêt sera normalement pour une durée de 3 mois, en espérant que cela se passe bien. Donc, Bernard va être tout seul. J'espère que ça va bien se passer pour lui, s'il faut, il sait que nous sommes là. Toi, Nico, tu es allé les voir lundi soir »

Monsieur LE MOIGNE : « Oui je voulais savoir quels étaient les sujets en cours. D'après eux, rien de particulier, c'est de l'entretien courant. Donc voilà. Les deux pensent que ce n'est pas nécessaire de remplacer Jean-Pierre durant son arrêt. En revanche, j'en ai parlé avec Jean-Jacques, ce que l'on a fait c'est de donner notre numéro à Bernard car il y a des travaux qui ne peuvent pas toujours se faire tout seul comme par exemple, le cimetière avec notamment les ouvertures de caveaux. Donc moi je l'ai encouragé à nous appeler pour que l'on organise ça et qu'on puisse lui donner un coup de main. »

Madame LABEYRIE : « Oui et puis le cimetière il va y avoir la Toussaint donc il va certainement falloir faire du nettoyage »

Monsieur LE MOIGNE : « En effet et un autre exemple m'était passé en tête par exemple, un arbre tombe en travers de la route, qu'il ne soit pas tout seul pour le dégager »

Madame LABEYRIE : « Oui c'est normal »

Monsieur LE MOIGNE : « Il a eu beau me répondre ouais mais ça j'ai l'habitude, je lui ai dit que tu as beau avoir l'habitude, il vaut mieux être à deux de toute façon. Il y a des risques. Il n'est pas là pour se casser le dos non plus. Il faut aussi prendre soin du personnel je pense. »

Monsieur DUBOS : « Concernant le nettoyage du cimetière, on pourrait faire appel aux bénévoles éventuels ? »

Monsieur LE MOIGNE : « Oui c'est vrai et cela se fait énormément. »

Madame LABEYRIE : « Déjà faut remarquer que le cimetière chez nous il est quand même plutôt propre »

Monsieur Le Maire : « Oui, il n'y a pas grand-chose à faire »

Monsieur DUBOS : « Oui et on pourrait organiser quelque-chose et demander aux volontaires de s'inscrire en mairie. »

Monsieur Le Maire : « Oui faudrait imposer un jour, un samedi de préférence »

Monsieur LE MOIGNE : « La grosse question avec le nettoyage c'est que jusque-là, ils utilisaient les produits de traitement et comme maintenant les produits sont interdits ils m'ont posé la question de savoir si le vinaigre blanc était autorisé ou non, j'ai commencé à regarder mais à priori, ça ne l'est pas »

Monsieur Le Maire : « C'est polluant »

Monsieur LE MOIGNE : « Oui exactement donc il faut y aller à l'huile de coude. Après il se vend des machines hein... »

Madame LABEYRIE : « Déjà je vois que les gens nettoient un petit peu autour de leur concession »

Monsieur LE MOIGNE : « Oui en effet. Après il n'y a pas que le cimetière. On parle du cimetière mais ça ne se limite pas à ça. »

Madame LABEYRIE : « Il va y avoir les feuilles à ramasser aussi, on va entrer dans la saison. »

Monsieur LE MOIGNE : « Dans la liste que j'ai notée, il va y avoir les buissons à tailler, les haies du cimetière, le massif de fleurs devant l'école aussi. C'est de l'entretien courant mais faut le faire et cela demande du temps. Après, s'il est tout seul, cela avancera moins vite que quand ils sont deux, c'est un état de fait et puis voilà. Après, le bénévolat, c'est une bonne solution »

Monsieur Le Maire : « C'est une bonne idée oui. »

Monsieur LE MOIGNE : « Moi je me suis porté volontaire, c'est ce que je lui ai dit. Si tu as, de temps en temps besoin d'un coup de main, tu me le dis, moi si je peux me libérer une demi-journée ou une journée je viendrai. Si c'est pour mettre un coup de « débrouss' » de temps en temps, cela ne me dérange pas. »

Monsieur Le Maire : « Bon et bien vous pouvez tenter de proposer une journée citoyenne comme ça alors »

Monsieur LE MOIGNE : « Oui c'est une bonne idée oui. »

Monsieur Le Maire : « Il faudra faire début octobre car la Toussaint approche. Mettre une journée, mettre dans le journal et sur la page Facebook, pour dire que l'on cherche des volontaires pour tel jour... Quelles sont les principales choses à faire dans le cimetière ? »

Monsieur LE MOIGNE : « Désherber et tailler les haies »

Monsieur DUBOS : « Il ne faut pas oublier de demander aux volontaires d'apporter leur matériel, râteliers, binettes et gants notamment ».

Monsieur LE MOIGNE : « Nos employés sont de l'ancienne école, c'est-à-dire, qu'ils sont habitués à sortir le « pulvé' » et à arroser abondamment tu vois. Donc là, ils se projettent à y aller à la main et ça les emballe moins, c'est compréhensible vu que ça fait 40 ans qu'ils fonctionnent ainsi et maintenant on leur demande de changer de méthode. »

Madame LABEYRIE : « Il n'y aura pas trop de travail dans le cimetière »

Monsieur LE MOIGNE : « Si on est plusieurs ça ira vite. Le bénévolat c'est une très bonne idée, moi je suis volontaire »

Monsieur DUBOS : « Moi aussi »

Madame LABEYRIE : « Moi aussi »

Monsieur Le Maire : « Reste plus qu'à proposer ça dans le journal maintenant »

Monsieur LE MOIGNE : « Il ne faut peut-être pas mélanger les sujets mais on avait parlé de la commission de fleurissement de la commune et octobre novembre c'est le bon moment pour le nettoyage et l'embellissement »

Monsieur Le Maire : « Oui on a parlé de ça mais on n'a pas encore créé la commission pour le fleurissement »

Monsieur LE MOIGNE : « C'est vrai »

Madame LABEYRIE : « Oui mais c'est vrai que ça serait l'occasion de planter quelques bulbes de tulipes ou de jonquilles par exemple »

Monsieur LE MOIGNE : « Oui et on pourrait faire d'une pierre d'un coup au lieu de faire deux fois une journée. Je ne suis pas sûr de ce que je dis, c'est juste une proposition qui m'a traversé l'esprit »

Monsieur Le Maire : « Oui on peut le faire, mais en attendant il faut s'occuper d'une autre commission dont l'échéance est plus urgente car il faudrait donner notre réponse pour le début du mois d'octobre. Il s'agit de la commission pour le contrôle de la liste électorale que Christiane va présider mais où il nous manque encore 4 personnes à choisir (2 titulaires et 2 suppléants) en dehors des membres du conseil. Je vous propose de contacter les personnes qui s'y trouvaient jusque-là, afin de savoir si elles seraient intéressées pour repartir sachant qu'il y a au minimum deux réunions par an. Vous êtes d'accord ? OK. Bien, quelqu'un aurait-il une autre question à soumettre ce soir ? »

Monsieur DUBOS : « Moi, mais ce n'est pas vraiment une question. Je tenais juste à vous signaler qu'il est prévu de faire des travaux de voirie à « Linglaéz ». Des devis sont en cours auprès de Frans Bonhomme. Un devis est également en attente par Monsieur RIOU Marcel qui est équipé pour la réalisation des travaux d'autant plus, qu'il s'agit de son village et il faudra également prévoir un camion de 0/30 pour recouvrir le drainage. Par contre je suis passé ce matin à nouveau et il y a des buses à vider. Dans le devis il va mettre qu'il a utilisé sa tonne à lisier pour vider les buses mais ce n'est pas garanti et il restera le problème de la main d'œuvre et la main d'œuvre, ben ça va être nous, enfin, ceux qui sont là ce soir »

Madame REDON : « C'est quoi comme travaux ? »

Monsieur DUBOS : « Si tu veux tu as un fossé qui est bouché »

Monsieur Le Maire : « Et plus haut c'est busé et comme c'est bouché, les buses commencent à se boucher elles aussi jusqu'en haut. »

Monsieur DUBOS : « Il faut continuer le busage pour qu'après, l'eau retransverse, passe sous la route »

Monsieur Le Maire : « Du coup l'histoire c'est de déboucher le fossé, déboucher le busage si on y arrive. Et vu que Monsieur est équipé, on lui propose de faire le taf »

Monsieur LE MOIGNE : « Donc il débouche le fossé avec sa pelle et il pose les buses et débouche celles déjà existantes c'est ça ? »

Monsieur DUBOS : « Oui voilà. Donc il faudra aussi que je vois pour trouver des feux tricolores éventuellement »

Monsieur Le Maire : « En location oui »

Monsieur DUBOS : « Oui car on ne peut pas laisser travailler à cet endroit-là sans sécuriser les lieux »

Monsieur Le Maire : « Non non, c'est sûr. Bien pas d'autres questions diverses ? Non... Bien, moi j'en ai une que j'ai gardé pour la fin. Je voulais faire avec vous un point sur les décorations de Noël. Vous connaissez tous nos décos de Noël et vous savez tous qu'elles sont un peu obsolètes et donc j'ai fait un devis pour de la location avec le même nombre de décoration qu'actuellement et en y rajoutant un petit truc sur l'église, une espèce de frange qui dépasse et deux arbustes qu'il y a l'entrée de la mairie, et il y en a pour plus de 4 000€ si ce n'est pas 5 000€. C'est par an la location. Le mec m'a appelé hier parce - qu'il veut vendre mais je lui ai expliqué que c'était trop cher, du coup il me dit qu'il peut proposer des trucs plus petits et ne mettre que sur un luminaire sur deux mais il est encore à plus de 2 000€. C'est eux qui posent. Il avait vu notre ancien matériel et se propose de nous les racheter mais en fait il ne met que 200 balles dedans. Bref ça ne vaut pas le coup. Lui il les rachète pour les refaire et je me dis que je ne suis pas plus bête qu'un autre, je peux moi aussi les refaire moi-même.

Monsieur LE MOIGNE : « Et il les reloue en plus »

Monsieur Le Maire : « Oui exactement. À l'achat, une illumination pour un lampadaire c'est au minimum 300€ et jusqu'à 500€ »

Madame REDON : « Et combien de lampadaires y a-t-il dans le bourg ? »

Monsieur Le Maire : « J'en ai compté 17, enfin 17 susceptibles d'être décorés, sinon y'a plus. Mais je me dis qu'on peut les refaire nous-même. Il suffit de racheter la came de mettre des leds et d'ailleurs j'ai pris une des guirlandes pour vous montrer un peu. Je pense qu'il y a moyen de faire un petit atelier en invitant même des gens extérieurs au conseil, un matin. Quitte à louer par la suite une nacelle et donner un coup de main à Bernard pour les installer. De toute façon, il ne pourra pas le faire seul c'est un fait.

Bien, l'ordre du jour étant épuisé, je vous propose de lever la séance. Il est 21h40. »

Séance levée à : 21h40

En mairie, le 29/09/2020  
Le Maire  
Grégory LE GUILLOU

